



**21 SEPTEMBRE 2001 – 10 h 17**  
**UNE ÉNORME EXPLOSION SECOUE LA VILLE DE TOULOUSE,**  
**provoquant la mort de 31 personnes, des blessures à des milliers**  
**d’habitants, de multiples traumatismes psychologiques.**

Cette explosion meurtrière de 300 tonnes de nitrates d’ammonium stockées au sein de l’usine AZF est le « plus grave accident industriel en France depuis la Seconde Guerre mondiale ».

La Cour d’Appel de Paris délibère le 25 janvier 2017. L’ancien directeur d’AZF est condamné à 15 mois de prison avec sursis et 10 000 € d’amende : une condamnation confirmée par la Cour de Cassation qui rejette leur pourvoi, deux ans plus tard.

« PLUS JAMAIS ÇA, NI ICI, NI AILLEURS » répétaient inlassablement les riverain(e)s regroupé(e)s au sein des associations, exigences partagées par de nombreux élu(e)s et par de nombreux citoyens au delà des seules frontières de la ville.

**Force est de constater que le chemin est encore long pour assurer la sécurité industrielle.**

Nombreuses sont les catastrophes qui nous le rappellent : l’incendie de l’usine Lubrizol à Rouen le 26 septembre 2019, l’explosion de 500 tonnes de nitrates d’ammonium qui a dévasté des quartiers entiers de la ville de Beyrouth le 4 août 2020.

D’autres accidents, mettant en danger la qualité de vie des riverains, nocifs pour l’environnement se produisent dans nombre d’entreprises classées ou non Seveso : incendie de l’entreprise OVH à Strasbourg, spécialisée dans les serveurs informatiques en mars 2021, rejets de polluants de l’usine d’engrais Fertinagro à Misson dans les Landes dans la nuit du 16 au 17 mai 2021, incendie dans une usine de traitement et revêtement de métaux de l’entreprise Protec sur le site industriel classé

Seveso à Bezons (Val d'Oise) le 13 mai 2021, incendie dans un "bac d'acide" d'une usine de métallurgie Aubert et Duval proche du centre de Pamiers (Ariège) en septembre 2021. ...  
La liste est malheureusement trop longue.

Si l'industriel est responsable de la sécurité de son entreprise, il est indispensable que l'État affirme son autorité et multiplie les contrôles, que les arrêtés préfectoraux et les mises en demeure soient appliqués et respectés y compris par les industriels les plus réfractaires au risque, dans le cas contraire, de se voir appliquer de fortes sanctions.

**Si chacun(e) intervient au sein de son secteur géographique, le rassemblement de l'ensemble de nos associations est indispensable.**